



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

environnement

Question écrite n° 72627

Texte de la question

Des tensions de voisinage ont été dernièrement enregistrées entre l'Argentine et l'Uruguay. En effet, la construction de deux usines de fabrication de papier au bord d'une rivière frontalière est en train de troubler les relations entre les deux pays voisins. L'installation de deux industries de fabrication de cellulose au nord de Montevideo, au bord de la rivière frontalière Uruguay, est à l'origine d'un conflit qui oppose les deux voisins. Buenos Aires craint les conséquences de la construction de ces usines, l'une espagnole et l'autre finlandaise. Ces industries créeront 3 000 emplois en Uruguay, mais les conséquences pour l'environnement seront catastrophiques, selon les autorités argentines. En effet, du côté argentin, il est dénoncé la méthode utilisée pour la fabrication de papier grâce à la dioxine qui menace ainsi de polluer les villes de la région ainsi que cette rivière, que se partagent les deux pays. Le gouvernement de Buenos Aires a donc fait savoir, par le biais de la presse locale, « sa volonté de saisir, si nécessaire, la Cour internationale de justice de La Haye », et « de mettre en place une stratégie nationale afin de stopper la construction des deux usines ». Compte tenu de cette situation, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre des affaires étrangères de lui indiquer les actions qu'il entend développer vers les deux États protagonistes afin de trouver une solution satisfaisante à ce conflit.

Texte de la réponse

Le projet d'installation d'usines de cellulose et de traitement de bois sur la rive orientale du fleuve Uruguay, qui forme la frontière entre l'Uruguay et l'Argentine, a provoqué un différend entre ces deux nations. À l'heure actuelle, la situation semble apaisée. Les deux pays sont convenus d'un échange d'informations sur les spécificités techniques de l'usine, par le canal d'une commission technique ad hoc qui s'est déjà réunie à plusieurs reprises. Par ailleurs, la Banque mondiale a entrepris des actions de médiation. Elle a, d'une part, dépêché son médiateur sur place, à la mi-octobre, pour établir un rapport dont les conclusions ne sont pas encore connues. D'autre part, le même organisme a demandé l'expertise de sa commission de prêts pour connaître l'impact environnemental des investissements réalisés. La France, qui entretient de bonnes relations avec chacun de ces deux pays, souhaite que ces différents instruments d'expertise et de dialogue permettent aux deux parties de trouver rapidement un terrain d'entente.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72627

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 2005, page 8287

Réponse publiée le : 6 décembre 2005, page 11254